

tout autre groupe de Canadiens. Elles prouvent effectivement leur engagement en allant vivre dans la nature et non pas seulement en se contentant d'en parler. Les personnes habitant ces petites villes ne s'opposent pas au contrôle. Elles s'opposent à tout abus et abus il y a eu, abus de pouvoir tellement flagrant qu'il devrait effrayer tout Canadien que préoccupe la question d'un gouvernement arbitraire.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. Au cours des dix dernières années, Ottawa a demandé un certain nombre de rapports concernant ces localités. Un certain nombre ont été publiés. Ils ont tous coûté fort cher. La plupart sont encore secrets. Si les intéressés ont été consultés, il l'ont été seulement après que les décisions eurent été prises. On ne leur a rien demandé; on leur a dit ce qui en était de la localité où ils vivent et où ils élèvent des enfants. Je le répète, ces gens n'ont pas de gouvernement local. Pratiquement toute décision locale, sauf celles concernant les écoles et les affaires connexes, est confiée à quelque fondé de pouvoir là-bas à Ottawa, qui prend la décision définitive.

Le ministre annonce maintenant qu'il a statué sans la moindre consultation que la meilleure chose à faire de 1,200 employés de chemins de fer qui demeurent à Jasper est de les déplacer. Après qu'il eut fait cette annonce, j'ai demandé s'il tiendrait une audience publique pour découvrir quels problèmes ou quelles opinions les gens pouvaient avoir; il a refusé de tenir une telle audience publique. Aussi, ai-je convoqué cette assemblée et invité le ministre à venir, ou le ministre des Transports (M. Marchand) ou son secrétaire parlementaire dont nous entendons parler si souvent. Le ministre a refusé de venir. Il a refusé d'envoyer ses fonctionnaires. Il a refusé d'envoyer des gens qui pourraient répondre aux questions des résidents. Le ministre affirme que la réunion est prématurée. Il estime qu'une consultation de ce genre est prématurée. Il en est ainsi parce qu'il préfère consulter après qu'une décision aura été prise.

La situation est inquiétante au Canada, parce que cette attitude n'est pas adoptée uniquement à l'égard des lotissements dans les parcs nationaux des régions montagneuses. C'est cette attitude qui a incité le ministre à Ship Harbour, le nouveau parc national, à proposer le déplacement des habitants dont certains demeuraient sur les lieux depuis huit ou dix générations. C'est l'attitude que nous retrouvons au parc Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick. C'est l'attitude que nous constatons à Waterton et au mont Riding. Les problèmes des parcs sont graves et ils continueront à s'aggraver. Si nous voulons les régler de façon raisonnable, le service des parcs nationaux doit abandonner son attitude arrogante, arbitraire et cachotière et commencer à reconnaître les droits des gens qui habitent dans les régions qui sont ou qui deviendront des parcs nationaux.

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il sera assez difficile de répondre en trois minutes à toutes les questions soulevées par le député, mais je signalerai que le ministre a déposé au comité un document énumérant certaines réalisations. Je sais que le député est de bonne foi et nous savons tous combien l'ancien député de Rocky Mountain s'est démené, signalant constamment des problèmes de parcs nationaux au Parlement et au gouvernement.

J'estime que nous avons beaucoup fait depuis quatre ou cinq ans pour essayer d'établir de meilleures communications entre ceux qui s'occupent de la protection des parcs,

Ajournement

et de bien des questions y relatives. Tout particulièrement, en ce qui concerne les parcs nationaux, on a tenu plusieurs auditions publiques portant sur la création de nouveaux parcs, les premières auditions de ce genre qui ont eu lieu depuis que notre pays existe, et elles ont été très fructueuses. Le gouvernement en a tiré de bons conseils dont on a tenu compte dans l'ensemble en modifiant certaines décisions. Le député a parlé de Kouchibouguac. J'estime la solution que nous avons prise à ce sujet très valable. Nous y avons eu des difficultés à cause des pêcheurs déplacés mais nous avons trouvé des solutions valables pour les indemniser des droits perdus.

Dans le temps qui me reste, je voudrais traiter du problème précis soulevé par le député et faire état de quelques solutions à court et à long terme. A Jasper, des pourparlers se poursuivent avec le CN en vue de déplacer les activités du secteur de chemin de fer à l'extérieur du parc. Au cours de la période de transition, on tiendra compte des fluctuations dans les demandes de logements permanents et saisonniers en offrant des terrains aménagés pour les maisons mobiles ou les roulottes servant de maisons. Les emplacements pour satisfaire aux besoins du personnel saisonnier seront prêts pour cet été. De plus, un certain nombre d'emplacements pour maisons mobiles seront disponibles presque immédiatement et les autres qui seront nécessaires pour satisfaire toute la demande courante seront prêts à la fin de novembre 1973. Des emplacements temporaires seront disponibles entre-temps. Le ministre a émis un communiqué il y a quelques jours qui, je crois, a été bien accueilli par beaucoup de gens là-bas. J'ai remarqué qu'un éditorial d'un journal local parlait favorablement des déclarations positives qu'avait faites le ministre dans ce sens.

A Banff, on essaie toujours d'assurer aux industries reliées au tourisme et à leurs employés des installations dans la région de Canmore. Nos responsables de la planification dans la région sont entrés en pourparlers avec les planificateurs provinciaux de l'Alberta pour voir comment on pourrait utiliser les terrains adjacents aux parcs nationaux, y compris l'aménagement possible de la région de Canmore pour y installer les gens qui s'occupent des visiteurs des parcs. L'aménagement de Canmore constituera un stimulant économique pour la région et sera une source d'emplois pour les résidents. Je sais que certains aspects de cette question ont été très fortement critiqués dans la région de Canmore. Une des critiques formulées par certaines personnes...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire mais son temps est expiré. Je lui ai accordé du temps supplémentaire à cause de la difficulté de prononcer Kouchibouguac.

LES POSTES—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT SAMSON-BELAIR

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques temps j'ai demandé au gouvernement de déposer l'étude sur les transports postaux effectuée par Samson, Belair, Riddell et Stead, en 1969 avec la collaboration de cinq employés des Postes. Il est important que ce document soit déposé et que le gouvernement fasse savoir à la Chambre et aux Canadiens si certaines de ses recommandations apparemment utiles ont été appliquées. Le document indiquait des secteurs où l'on pourrait économiser des millions de dollars.

Le ministre des Postes (M. Ouellet) m'a informé que le document est confidentiel. Il ne contient rien de confiden-